



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 72976

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt de voir se développer le cinéma en plein air. En effet, dans de nombreux sites urbains comme ruraux, plusieurs centaines de milliers de nos compatriotes ont pris l'habitude d'assister à des séances de cinéma en plein air, sous la forme de spectacles souvent très festifs. Le plein air d'aujourd'hui a remplacé les salles obscures d'hier pour le plus grand plaisir des spectateurs, souvent vacanciers. Le cinéma en plein air devrait donc être promu, pour s'implanter durant les beaux jours sur l'ensemble du territoire. Il conviendrait donc de donner des directives de généralisation de ce type de spectacles populaires. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt des projections en plein air. Ces projections sont de deux ordres : celles qui ont lieu dans le cadre réglementaire des salles autorisées et celles organisées dans divers lieux par différents organismes comme les collectivités locales, dénommées séances exceptionnelles et, pour beaucoup d'entre elles, gratuites pour le spectateur. Si l'aspect festif, voire social - quand il s'agit de l'opération « Cinéville - Un été au ciné » soutenue par les pouvoirs publics - de ces opérations est indéniable et reconnu par tous, il convient cependant d'être attentif à ce que l'exceptionnel ne devienne pas la norme et que les conditions de la concurrence avec les salles de cinéma soient précisément appréciées. En effet, la multiplication de séances gratuites dans le non-respect de certaines réglementations pourrait s'avérer dommageable pour l'économie du secteur. C'est en partie pour dresser un état des lieux de ces projections, mesurer leurs effets et les encadrer de manière équilibrée que le ministre a demandé, en accord avec le Centre national de la cinématographie (CNC), que soit réalisée une mission d'étude sur le cinéma non commercial, auquel ressortissent la plupart des projections en plein air. Ce rapport, confié à Michel Berthod, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, est maintenant terminé et ses différentes propositions vont être examinées et faire l'objet de concertation avec les différents partenaires de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72976

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8451

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9972